

ACCOMPAGNER ENSEMBLE EMPLOYEUR PUBLIC ET AGENT TERRITORIAL

Dans un contexte où :

- Les collectivités et établissements employeurs de la Haute-Garonne évoluent dans un environnement de plus en plus exigeant, en continuels mouvements ;
- Les compétences individuelles et collectives des agents des structures territoriales représentent un atout majeur de réussite et un objectif de maîtrise de la masse salariale ;
- Les agents, au regard de l'allongement de leur durée d'activité, aspirent à une plus grande visibilité sur l'évolution de leur environnement pour pouvoir maintenir ou acquérir des compétences, afin de construire et de sécuriser leurs parcours professionnels ;
- Des situations professionnelles ponctuellement difficiles ou des problématiques de santé rendent nécessaire la réalisation d'un point sur un parcours professionnel, pour en dresser le bilan afin d'explorer des possibilités d'évolution.



Pour plus de renseignements :

PÔLE CONSEIL, EMPLOI ET MOBILITÉ
Conseil en évolution professionnelle
Mobilités et Bilan repères

05 81 91 93 00
bilansreperes@cdg31.fr

© CDG 31. Tous droits réservés. [2018]. Toute exploitation commerciale est interdite.

Mission
Optionnelle



Bilan REPÈRES



DISPOSITIF BILAN REPERES

- ➔ Un accompagnement des employeurs publics territoriaux dans la construction de démarches réalistes de mobilité interne ou externe de leurs agents ;
- ➔ Une réflexion sur le projet professionnel de l'agent pouvant être en lien avec une problématique de santé ;
- ➔ Accessible aux collectivités et établissements employeurs de la Haute-Garonne et à leurs agents fonctionnaires et contractuels. Dispositif formalisé par une convention tripartite ;
- ➔ Ce travail d'accompagnement, réalisé sur le temps de travail, engage l'agent dans une réflexion sur le changement de son identité professionnelle, le conduisant à donner un nouveau sens à ses activités, ses projets professionnels et personnels. En outre, cette démarche l'encourage à poser un nouveau regard sur l'ensemble de ses potentialités et à dresser ainsi un bilan de son passé, son présent et son futur professionnel ;
- ➔ La prestation "Bilan-repères" est exécutée à titre gratuit pour les collectivités affiliées, lorsque la situation de l'agent concerné fait l'objet d'une intervention de la Commission Maintien dans l'Emploi du CDG31 (inaptitude physique à occuper l'emploi sur lequel il est affecté, lorsque cette inaptitude est médicalement constatée) ;
- ➔ A défaut d'une telle situation, cette prestation est réalisée à titre onéreux. La structuration des services proposés et les tarifs applicables sont les suivants :
 - ➔ 653 € pour les SPT affiliées;
 - ➔ 676 € pour les SPT non affiliées.

COMMENT ET AVEC QUI

- ➔ En faisant un point sur le parcours professionnel ;
- ➔ En analysant les aptitudes et les motivations ;
- ➔ En bâtissant un projet professionnel ;
- ➔ En sachant quelles démarches entreprendre pour réaliser ce projet professionnel ;
- ➔ En s'appuyant sur une restitution écrite de l'accompagnement discutée lors d'un rendez-vous avec l'employeur public et le fonctionnaire territorial.

Avec un psychologue du travail qui sera, pendant toute la durée du bilan, votre interlocuteur privilégié.

L'ACCOMPAGNEMENT DU CDG31

- ➔ Un dispositif structuré en 5 étapes dans une dynamique d'échanges continus entre employeur, l'agent et un psychologue du travail ;
- ➔ Un engagement réciproque des trois acteurs du dispositif (CDG 31/Employeur/Agent) dans le respect des règles de confidentialité et de déontologie des intervenants ;
- ➔ Un dispositif adossé aux données en matière d'emploi territorial du CDG 31;
- ➔ Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) finance, au cas par cas, des aides techniques et humaines afin de favoriser le maintien dans l'emploi des agents territoriaux accompagnés dans le cadre de ce dispositif.

PROCÉDURE D'ACCÈS AU SERVICE

